



Rose d'Argent

— Immobilier —

BAREME D'HONORAIRES

Maison/Appartement/Locaux	
> 300 000 €	10 000 € TTC
< 300 000 € - > 400 000 €	15 000 € TTC
< 400 000 € - > 500 000 €	20 000 € TTC
< 500 000 € - > 600 000 €	25 000 € TTC
< 600 000 €	5 % TTC
Terrain	
0 - > 100 000 €	10 % TTC
< 100 000 € - > 250 000 €	10 000 € TTC
< 250 000 €	6 % TTC

LES HONORAIRES DE VENTE SONT À LA CHARGE DU VENDEUR

Location
Mission complète
(Etat des lieux, , visite, création de dossier, rédaction du bail)

Appartement/Maison	10 % TTC de la location annuel partagé entre le bailleur et le locataire
Locaux	10 % TTC de la location à la charge du locataire
Si seulement une mission	
Appartement/Maison	5 % TTC de la location annuel partagé entre le bailleur et le locataire
Locaux	5 % TTC de la location à la charge du locataire

POUR L'ÉTAT DES LIEUX

LA PART PAYÉE PAR LE LOCATAIRE NE PEUT PAS DÉPASSER :

- LA MOITIÉ DES FRAIS FACTURÉS PAR L'AGENCE IMMOBILIÈRE
- ET UN MONTANT MAXIMUM, DE 3 € TTC PAR M2 DE SURFACE HABITABLE

POUR LA VISITE DU LOGEMENT PAR LE LOCATAIRE, LA CRÉATION DE SON DOSSIER ET LA RÉDACTION DU BAIL

LE MONTANT PAYÉ PAR LE LOCATAIRE NE PEUT PAS DÉPASSER À LA FOIS :

- LA MOITIÉ DES FRAIS FACTURÉS PAR L'AGENCE IMMOBILIÈRE
- ET UN MONTANT MAXIMUM, CALCULÉ À PARTIR D'UN PRIX TTC PAR M2 DE SURFACE HABITABLE: SOIT 10 € TTC MAXIMUM PAR M2